



02 actualités

Méthanisation en
Seine-Saint-Denis :
un nouveau projet



07 décryptage

Le tri
des déchets
à Paris XV



08 bonnes
pratiques

Châtillon teste le
lombricompostage



04 dossier

**Prévention :
un nouveau plan
pour mobiliser
tous les acteurs**



François Dagnaud
Président du SYCTOM

N'en doutons pas ! L'année nouvelle amplifiera le mouvement engagé : nos concitoyens sont de plus en plus conscients des enjeux liés aux déchets. C'est à la fois une chance et un défi. En dix ans, les volumes ont baissé de près de

7% sur notre territoire alors que la population augmentait. C'est un véritable renversement de tendance qui doit être pérennisé.

Aujourd'hui, la gestion des déchets est intégrée à chaque projet d'aménagement urbain d'envergure. Elle s'invite à l'échelle des quartiers, de la ville, de la métropole. A chacune de ces échelles, le Syctom est reconnu comme un acteur majeur du développement durable.

Cette nouvelle dimension nous invite à être toujours plus exigeants et performants dans notre mission de service public, et à réaliser nos projets avec l'ambition de l'exemplarité. Pour y parvenir, nous agissons dans la solidarité entre les communes et en concertation avec les habitants.

Nous avons également acquis une légitimité pour partager notre expertise et accompagner les choix d'organisation de la filière du déchet. Avec ses collectivités-partenaires, le Syctom représente près de 10% des déchets ménagers valorisés en France. L'atteinte des objectifs nationaux de réduction et de recyclage des déchets passe par notre réussite !

Le Syctom est aussi force de proposition au moment où il convient de relever le défi métropolitain au cœur de l'agglomération parisienne. Notre culture collective de mutualisation des ressources et de gouvernance partagée est un exemple qui peut aider à préparer l'avenir.

C'est pour répondre à cette attente et pour porter plus avant nos missions que nous avons collectivement défini une nouvelle signature, « l'agence métropolitaine des déchets ménagers », et une nouvelle identité visuelle que vous découvrirez dans ce numéro. Cette évolution s'est imposée à nous comme une évidence. Il s'agit de dire clairement ce que nous sommes et ce que nous faisons.

En cette nouvelle année, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne change pour rester fidèle à sa trajectoire et à ses missions : le SYCTOM devient **Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers** avec un état d'esprit inchangé, celui d'un service public d'écologie urbaine à l'échelle de notre métropole et au service de ses 5,5 millions d'habitants.

Meilleurs vœux à tous.



syctom

**l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers**

Une nouvelle identité visuelle riche de sens

A nouvelle signature, nouveau logo. Accolée au nom du syndicat, l'image du papillon est fortement symbolique.

Issu de la chrysalide, elle-même issue de la chenille, le papillon est symbole de métamorphose. Dans cette représentation, il évoque le processus de transformation des déchets en ressources - matières premières secondaires, énergie, compost - qui est au cœur même de la stratégie de valorisation des déchets poursuivie par le syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers.

Le papillon renvoie aussi à la collecte des déchets, « butinés » aux quatre coins de l'agglomération parisienne.

Par sa forme, le graphisme illustre l'ouverture : la démarche de concertation collective engagée par le syndicat en direction de la société civile ainsi que sa politique de transparence, son attention portée à de nouveaux modes de traitement et son rôle de précurseur en matière de prévention des déchets.

Par ses contours et ses couleurs, le papillon donne également à voir une représentation stylisée du périmètre de compétence de l'agence, avec la zone centrale de l'agglomération et les territoires moins urbanisés en périphérie.

Enfin, couleur feuille, couleur bois, le nouveau logo traduit naturellement l'engagement du syndicat en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable, tout comme la légèreté du papillon exprime sa volonté d'éviter que le poids des déchets pèse sur les milieux de vie.

Méthanisation en Seine-Saint-Denis : un nouveau projet

Lors de sa séance du 16 décembre 2010, le Comité syndical du Syctom a approuvé le programme de construction du centre de méthanisation des boues d'épuration et des biodéchets qui doit voir le jour en 2015 au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois. Un investissement de 64,5 millions d'euros engagé à parts égales avec le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAPP).

La procédure de consultation menée en 2009 pour la conception et la réalisation d'un centre de tri-méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois ayant été déclarée infructueuse, le Syctom et le SIAAP ont conduit une nouvelle étude pour examiner des solutions qui soient acceptables économiquement tout en répondant aux exigences du Grenelle de l'environnement et aux besoins de traiter les déchets au plus près de leur lieu de production.

Une synergie industrielle publique inédite

Le centre est appelé à co-méthaniser les 10 000 tonnes de boues annuelles de la future station d'épuration des eaux usées Seine-Morée avec des biodéchets. Pour limiter le coût de ce nouveau programme, les biodéchets ne seront pas issus d'un tri mécanique sur ordures ménagères mais triés à la source et collectés auprès des gros producteurs de déchets organiques (restauration commerciale et collective, grandes surfaces, marchés, industrie agro-alimentaire...), à raison de 5 000 tonnes par an. Ces tonnages pourraient être complétés par une collecte sélective auprès des habitants par les communes du bassin versant. Le projet intègre donc les dispositions de la loi Grenelle 2, qui impose la mise en place d'une filière de valorisation spécifique pour les biodéchets des gros producteurs à partir de

2012. Il répond aussi à l'objectif du PREDMA¹ de valoriser 26,2 kg de déchets organiques par habitant à l'horizon 2019.

Valorisation énergétique et organique

Le biogaz libéré par la fermentation des déchets sera récupéré pour être transformé en chaleur - qui permettrait de chauffer l'équivalent de 600 logements à proximité - et en électricité, vendue sur le réseau national. Les résidus de la méthanisation (digestats) seront stabilisés sur place pour produire un compost conforme à la norme NFU 44 095 qui pourra alimenter les grandes plaines agricoles du nord du bassin parisien. Les eaux résiduaires du centre seront dépolluées à la station d'épuration La Morée.

Un projet évolutif

L'installation réceptionnera aussi les ordures ménagères épurées de leur matière organique et les conditionnera en balles en vue de les transférer par voie ferrée jusqu'à des unités de valorisation énergétique. Sa capacité sera de 85 000 tonnes/an.

Le projet est évolutif pour tenir compte notamment de la montée en puissance des tonnages de biodéchets collectés. L'équipement répondra à des normes de Haute Qualité Environnementale et se distinguera par ses qualités d'intégration architecturale et urbaine. Le constructeur exploitant sera retenu fin 2011 à l'issue d'une consultation. Programmés pour mi-2013, les travaux devraient durer 2 ans.

⇒ L'agenda du SYCTOM

La prochaine réunion du Comité syndical du Syctom aura lieu le 30 mars 2011

Pour plus d'information : www.syctom-paris.fr

⇒ « Journées Portes Ouvertes »

La prochaine Journée Portes Ouvertes du Syctom aura lieu au centre de tri à Nanterre le 2 avril prochain.

Pour en savoir plus, consulter www.syctom-paris.fr

Développement du transport fluvial

Le Syctom va signer un contrat de performance avec Voies Navigables de France (VNF) qui renforcera leur collaboration en vue du développement du transport fluvial des déchets.

En contrepartie de l'engagement du Syctom de poursuivre sa politique d'évacuation des flux par voie d'eau, VNF lui apportera un appui technique (participation à des études de faisabilité, identification de bonnes pratiques environnementales...). Des échanges plus réguliers auront lieu entre les deux organismes sur les projets de transport fluvial de l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Une réflexion conjointe est envisagée sur les éventuelles améliorations du réseau navigable et des équipements de transport pour de meilleures performances environnementales.



(1) Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés.



dossier

Le Syctom s'affirme comme un acteur clé de la réduction des déchets

À l'issue d'une année de concertation, le Comité syndical du Syctom a approuvé le 20 décembre 2010 « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 ». Ce plan de soutien du Syctom pour les programmes locaux de prévention doit permettre à ses communes adhérentes d'atteindre, comme attendu par les pouvoirs publics, une baisse de 7 % en 5 ans des déchets ménagers collectés.

Fin 2009, le président du Syctom invitait l'ensemble des acteurs de la prévention des déchets à participer à un comité de pilotage pour élaborer son plan de prévention 2010-2014 dans la plus large concertation. « En 6 ans, la quantité de déchets ménagers produits sur notre périmètre d'intervention a baissé de 7 %, soit une diminution de 34 kg par habitant. Au total, 210 000 tonnes ont été détournées de l'incinération et de l'enfouissement » soulignait François Dagnaud. « Même si cette évolution ne peut être imputée aux seules actions menées par le Syctom, notre plan 2004-2009 a porté ses fruits. Nous devons aujourd'hui aller plus loin et plus vite pour atteindre les objectifs européens, nationaux et régionaux. Le geste de tri, c'est utile, mais réduire nos poubelles, c'est urgent. »

Une démarche collégiale

Élus et techniciens des collectivités adhérentes de l'agence métropolitaine des déchets ménagers, représentants des associations de défense de l'en-

Prolongement du premier plan de prévention et de valorisation 2004-2009, ce nouveau dispositif s'articule autour de 5 axes de travail, déclinés en 23 actions opérationnelles. Soutien financier d'actions initiées par les collectivités, conception d'outils d'information et de sensibilisation du grand public, lancement d'opérations médiatiques, conclusion de partenariats avec d'autres acteurs de la prévention des déchets : l'intervention du Syctom prend de multiples formes.

Les PLP, kesako ?

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, l'ADEME apporte une aide aux collectivités de plus de 20 000 habitants qui mettent en place, selon l'échelle de leur territoire, un Plan ou un Programme Local de Prévention des déchets (PLP). En fonction de la taille de la collectivité, son soutien financier s'élève de 0,6 € à 1,5 € par habitant. Cette aide est financée grâce à l'augmentation de la TGAP fixée par la loi de finances 2009 (en 2010, la contribution du Syctom au budget de l'ADEME via la TGAP s'est élevée à 5 millions d'euros). Elle est accordée dans le cadre d'un contrat de performances de 5 ans, géré conjointement par l'ADEME et la Région Ile-de-France.

◀ Accompagnée d'un kit d'animation, la cuisine modèle anti-gaspi conçue par le Syctom a été utilisée par une quarantaine de communes lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets du 20 au 28 novembre 2010, afin de sensibiliser le public au gaspillage alimentaire et de lui apporter des conseils pratiques pour éviter de jeter de la nourriture à la poubelle. En France, chaque habitant jette en effet 7kg/an de produits frais encore emballés ! Ateliers, expositions, débats... : les collectivités adhérentes se sont par ailleurs largement engagées pour promouvoir la prévention, sur les thèmes du réemploi, du compostage, de l'éco-consommation...

dossier

05

vironnement et des consommateurs, de l'ADEME, de la Région Île-de-France, des conseils généraux, des Chambres consulaires, du SIAAP et de l'Agence de l'eau ont répondu à l'appel. Le comité de pilotage s'est réuni les 18 février, 15 avril, 14 octobre 2010 et 9 décembre. Ces travaux collectifs ont donné lieu à des échanges fructueux sur les 5 axes stratégiques proposés par le Syctom qui ont pu être déclinés en opérations concrètes. Sur la base des suggestions émises par ses partenaires, 2 ateliers thématiques ont été organisés dans le courant du dernier trimestre - l'un sur la tarification incitative, le second sur l'éducation à l'environnement - et une réflexion sera menée pour élaborer un guide du réemploi.

Un PLP pour 100 % des communes

Le premier axe de travail du nouveau plan est d'accompagner les collectivités adhérentes du Syctom dans la mise en œuvre de leur politique de prévention. L'agence intervient comme animateur de son territoire et relais de la Région Île-de-France. À cet égard, une convention de partenariat entre les deux institutions a été signée pour formaliser leur collaboration et une subvention de 193 000 euros a été attribuée par le Conseil régional. Le Syctom a pour ambition d'inciter l'ensemble des collectivités de son territoire à s'engager dans un programme local de prévention (PLP) d'ici 2014 - alors même que l'objectif régional est de toucher 80 % des collectivités franciliennes. L'agence métropolitaine des déchets ménagers les aidera également dans la mise en œuvre de leurs actions, par exemple en créant des syner-

gies entre les acteurs territoriaux, ou encore en mutualisant les bonnes pratiques. Elle s'appuiera à cet effet sur le SITOM 93 et le SYELOM dans les départements de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine. Pour ce qui est des communes des Yvelines, du Val-de-Marne et de Paris, l'agence tiendra un rôle d'incitateur et travaillera directement avec les services municipaux pour les informer et les encourager à mettre en place des actions de réduction des déchets. L'accompagnement du Syctom se traduira par des soutiens financiers, la remise d'outils de communication pour mener des actions de sensibilisation auprès des publics relais, l'organisation d'événements médiatiques lors de la semaine de la réduction des déchets.

Une implication directe

Sur les autres axes de travail du plan, le Syctom interviendra plus directement. En attendant la mise en place d'une filière dans le cadre d'une REP sur la nocivité des déchets (axe 2), il s'agira par exemple de réaliser des outils d'information par catégorie de produits toxiques, des fiches-actions pour les collectivités, ou encore de nouer des partenariats pour diminuer les déchets toxiques liquides rejetés dans les réseaux d'assainissement. En ce qui concerne le développement du réemploi (axe 3), des partenariats seront noués avec des recycleries-ressourceries ou associations (ainsi avec Emmaüs à la déchetterie d'Ivry-Paris XIII), la construction de déchetteries intégrant le réemploi pourra être subventionnée (Plaine Commune à Epinay-sur-Seine), un guide du réemploi et des outils de communication seront élaborés. Quant



▲ Lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets 2010, plus d'un million de personnes ont pu voir, du périphérique ou du train, les messages de sensibilisation diffusés de 17 à 22 heures par le Syctom sur la façade sud-ouest de son centre de traitement multifilière à Ivry-Paris XIII.

à la promotion de l'éco-conception (axe 4), les actions se déclineront autour de l'offre et de la demande de produits éco-conçus et de la révision du système de financement du recyclage des emballages ménagers.

Exemplarité interne

Le cinquième axe de travail concerne les actions de prévention à poursuivre au sein même du SYCTOM pour inciter chaque

agent à avoir un comportement plus « durable » au travail et à son domicile : finalisation du diagnostic interne engagé en 2010, adoption d'une charte, réduction des papiers de bureau, compostage individuel, sensibilisation au geste de tri des déchets domestiques nocifs...

Le suivi du plan

La démarche collégiale initiée pour l'élaboration du plan se

Prévention : les orientations des pouvoirs publics

- La directive européenne sur les déchets du 19 novembre 2008 place la prévention au premier rang dans la hiérarchie de leurs différents modes de gestion. Elle impose aux Etats membres d'élaborer des programmes nationaux de prévention.
- La loi de programmation et d'orientation « Grenelle 1 » du 23 juillet 2009 fixe pour objectif de réduire la production de déchets ménagers de 7 % d'ici 5 ans.
- Les plans franciliens d'élimination des déchets du 26 novembre 2009 prévoient de réduire de 50 kg/personne la production de déchets ménagers en 10 ans, de collecter d'ici 10 ans 65 % des déchets dangereux produits par les ménages et 50% de leurs déchets de soins à risques infectieux.

poursuivra pendant la phase opérationnelle de mise en œuvre des actions. Les sujets à débattre feront l'objet de travaux en ateliers thématiques. Les résultats d'opérations et les retours d'expérience seront présentés lors de séances de restitution. Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour faire le bilan de l'exécution annuelle du plan et présenter les actions prévues pour l'année suivante.

Un effort financier important

Pour « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 », l'effort financier du Syctom s'élève à 1 million d'euros par an. En outre, son aide à la prévention via le supplément de TGAP (conformément à la loi de finances 2009) est estimée à 37 millions d'euros de 2010 à 2014. « Lors du débat public sur la transformation du centre Ivry-Paris XIII, il est apparu clairement que l'acceptabilité de nos projets d'unités de traitement passait par la mise en place d'une politique volontariste de réduction du volume global des déchets » indique François Dagnaud. L'engagement financier sans précédent du Syctom témoigne de sa détermination à agir en acteur clé de la réduction des déchets.



▲ Opération 50 000 composteurs

Aux communes qui développent le compostage domestique dans le cadre de leur programme local de prévention, le Syctom apportera une aide financière, pour soutenir le déploiement de 50 000 composteurs d'ici 2014 sur le territoire.



Bruno Maresca,
Sociologue, Directeur du
département Evaluation des
politiques publiques au CREDOC

TROIS QUESTIONS À

« La baisse de la production de déchets ménagers est le résultat de phénomènes complexes. »

Comment peut-on expliquer la tendance à la baisse des déchets ménagers observée sur le territoire du Syctom depuis 2001 ?

« La production de déchets ménagers sur le territoire du Syctom s'est caractérisée par un trend à la baisse amorcé en 2001 (- 0,7% en moyenne annuelle) qui s'est accéléré avec la crise économique en 2008 et 2009 (respectivement - 2 % et - 3 %). Au-delà des fluctuations liées à la conjoncture économique et aux modifications de périmètre de collecte, il s'agit d'un phénomène complexe à expliquer. Il ne s'observe pas au niveau national, ni en France, ni en Europe. En revanche, les grandes métropoles occidentales telles Berlin, Londres, le Grand Lyon ou Lille Métropole connaissent des évolutions comparables. Pour ce qui est du territoire du Syctom, 4 principaux facteurs se conjuguent qui induisent une baisse des tonnages : les fluctuations de l'activité économique de l'agglomération parisienne, qui dépend en partie de sa fréquentation touristique ; le comportement des ménages et le poids des dépenses contraintes qui font varier la propension à consommer des biens matériels ; le développement de circuits spécialisés de traitement des déchets qui réduit les flux traités par le Syctom ; enfin, l'allègement des biens matériels et des emballages et la dématérialisation de la consommation. »

Quelles sont les spécificités de l'agglomération parisienne qui influent sur la production de déchets ?

« La différence d'évolution par rapport à la France dans son ensemble, où la production de déchets était plutôt à la hausse jusqu'en 2007, tient à 4 spécificités fortes de l'agglomération parisienne. Le poids de l'activité économique y est plus important, et l'impact de la conjoncture sur les fluctuations des tonnages, plus prononcé. Compte tenu des gisements importants de matières (papiers, cartons, déchets de restauration...), les opérateurs privés de la gestion des déchets y développent plus qu'ailleurs leur activité. Le comportement des ménages répond quant à lui à des évolutions spécifiques, du fait de la densité de l'habitat, de la taille plus modeste de leurs logements et du poids des charges de logement dans leur budget. Enfin, le secteur tertiaire et l'usage d'Internet étant plus développés que dans le reste de l'Hexagone, la dématérialisation des activités induite par les technologies numériques y est plus sensible. »

La forte baisse de la production de déchets liée à la crise a-t-elle amorcé des modifications durables dans le comportement éco-citoyen des ménages ?

« C'est une question qui se pose ! Pour l'heure, la tendance à la prévention des déchets ne s'affirme pas avec la force de l'évidence, pas plus dans les entreprises que chez les ménages. Il semble plus réaliste de penser que ce sont les mécanismes de recyclage qui vont se développer, avec les obligations liées à l'élargissement de la responsabilité élargie du producteur ou à la mise en place progressive de la tarification incitative. Mais si des incitations à la prévention voient le jour, elles pourraient également produire leurs effets. Quoi qu'il en soit, la dématérialisation de l'économie, qui se répercute sur la consommation, ainsi que l'allègement des produits et des emballages, continueront d'influencer à la baisse la production de déchets. »

Le tri des déchets à Paris XV

Les équipements du centre de tri que le Syctom ouvre au printemps 2011 dans le 15^e arrondissement de Paris sont actuellement en phase de test de performance. Cette installation, dont l'exploitation a été confiée par appel d'offres à la société Coved (groupe SAUR), traitera chaque année 15 000 tonnes de déchets d'emballages, de papiers et de journaux triés dans la poubelle jaune par plus de 350 000 Parisiens du 14^e et d'une partie des 5^e, 6^e, 7^e et 15^e arrondissements. Une équipe de 50 personnes, dont une trentaine d'agents de tri, travaillera sur le site. Le marché d'exploitation spécifie que tous les emplois seront permanents. La priorité sera donnée aux contrats de travail stables avec un accompagnement social vers les contrats à durée indéterminée.

Centre de tri Paris XV

1 Trémie d'alimentation

Les déchets sont déposés dans la trémie d'alimentation de la chaîne de tri par un conducteur d'engin. Un système informatique intégré, en sortie de trémie, pèse en temps réel le flux des déchets pour optimiser le fonctionnement de la chaîne.

2 Cabine de pré-tri manuel

Des opérateurs retirent les sacs fermés, le verre, les films plastiques, les petits appareils électroménagers et les grands cartons pour faciliter les étapes suivantes de tri.

3 Cabine de tri mécanique

Quatre équipements mécaniques opèrent un premier tri des déchets :

- ▶ deux cribles balistiques successifs permettent de récupérer majoritairement les journaux, revues et magazines (JRM) et les autres papiers (Gros de magasin)
- ▶ un aimant (« overband ») capte les emballages contenant du fer
- ▶ une machine de tri optique fait la distinction entre les bouteilles en plastique épais (PEHD) et les bouteilles en plastique fin (PET). Les matériaux non reconnus sont envoyés vers une autre table de tri.

4 Cabine de tri manuel

Autour de 3 tables, des opérateurs affinent le tri mécanique en retirant :

- ▶ les éléments non recyclables (refus) et recyclables (papiers divers, cartons, bouteilles plastique, briques alimentaires, canettes) de la table de tri des JRM,
- ▶ les refus et les recyclables se trouvant parmi les Gros de magasin,
- ▶ les matières recyclables après le tri optique.

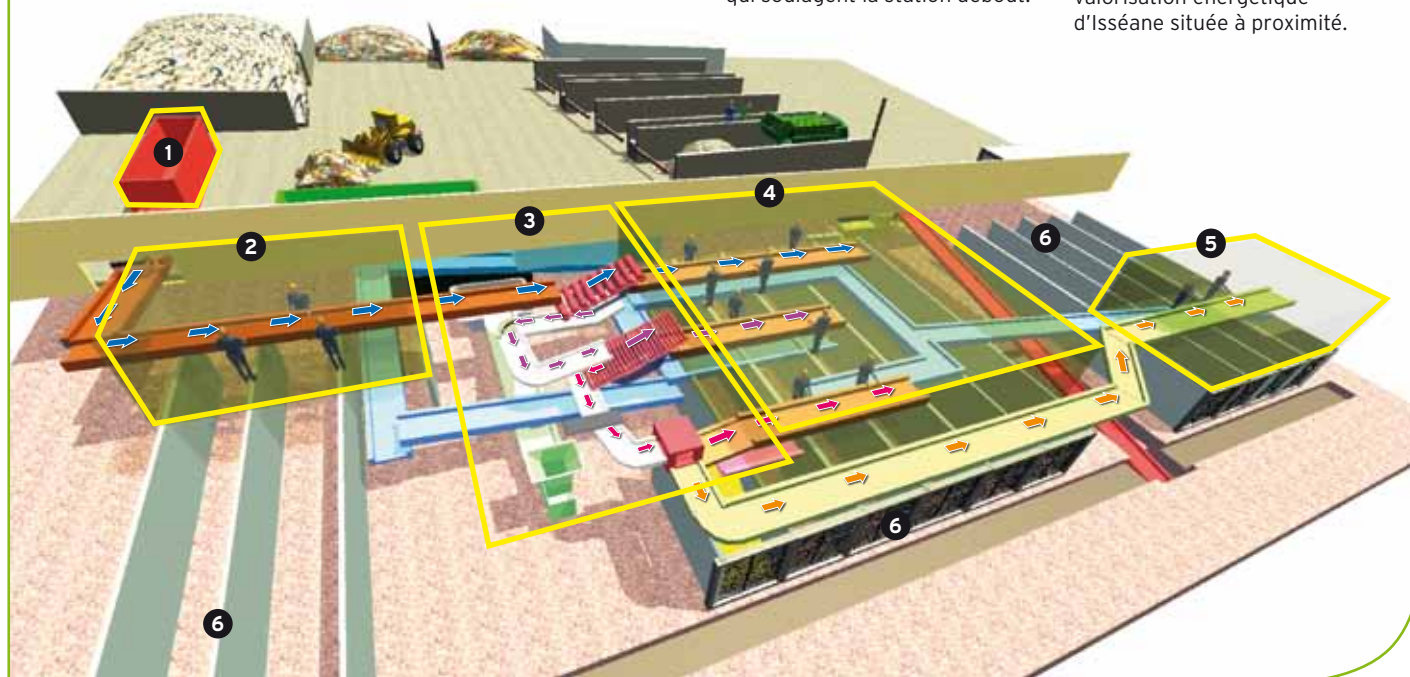
Ici comme dans les autres cabines de tri, les planchers sont équipés de rehausseurs pour adapter les postes de travail à la taille de chaque agent, et de tapis anti-fatigue qui soulagent la station debout.

5 Cabine de sur-tri manuel

Des opérateurs séparent les bouteilles en plastique coloré, les bouteilles incolores et les canettes en aluminium.

6 Alvéoles de stockage des matériaux recyclables

Les matériaux triés sont stockés dans des alvéoles situées sous la chaîne de tri. Avec le système de pesée embarquée, l'exploitant connaît la composition des flux traités et gère de façon automatique le conditionnement des matériaux recyclables. Une fois conditionnés sous forme de balles, ils sont expédiés vers les industriels qui les recyclent. Les déchets non recyclables sont compactés et évacués vers l'unité de valorisation énergétique d'Isséane située à proximité.



Châtillon teste le lombricompostage

La ville de Châtillon mène depuis plusieurs années des actions écoresponsables, notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Elle a lancé l'été dernier une expérimentation de lombricompostage en appartement. Une opération qui fait suite à la promotion du compostage individuel auprès des familles habitant un pavillon - 400 composteurs de jardin ont été distribués à ce jour - et à sa propre pratique de compostage.

Sur la trentaine de foyers châtillonnais qui se sont portés volontaires pour participer à l'expérimentation de lombricompostage, cinq ont été retenus par les services de la ville. Couples, familles, jeunes, moins jeunes, occupant d'un 45 m² ou d'un 240 m²... Leurs situations et leurs motivations diffèrent. Les uns se sont engagés par conviction écologique pour réduire leurs déchets, d'autres l'ont fait par défi, pour sensibiliser leurs enfants ou pour obtenir un compost de qualité. Mais tous ont en commun d'être attentifs aux gestes écoresponsables du quotidien et d'avoir investi 15 euros dans le matériel livré par la ville, dont le coût s'élève à 130 euros. Que leur lombricom-

posteur ait pris place dans la cuisine, sur le balcon, ou sur la terrasse, chaque mois chacun détourne au moins 5 kg d'ordures ménagères de sa poubelle, et recueille jusqu'à 3 litres de compost liquide. Épluchures, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs, fleurs fanées... Les déchets verts domestiques sont digérés par quelques lombrics dont le travail silencieux produit de l'or vert : un compost solide et un compost liquide - que l'on dilue à 1/10 dans de l'eau avant utilisation.

Prévention et valorisation

« Jeter moins de déchets organiques à la poubelle, c'est réduire le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères - qui se répercute sur les impôts et taxes - et limiter les nuisances liées à leur transport et à leur élimination » souligne Julien Billiard, chargé de mission Éco-responsabilité de la ville. « Produire du compost, c'est rendre à la terre de la matière organique et donc favoriser sa fertilité. Qu'il s'agisse des cultures agricoles, des plates-bandes, des jardinières de balcon ou des plantations en terrasse, cela entretient l'humus. »

Des ferments de réussite

L'expérimentation s'étend sur 12 mois, le temps de savoir si le lombricompostage d'appartement peut être développé sur une plus large échelle. « Pour le moment, tous les critères que nous nous sommes fixés pour évaluer la réussite de l'opération sont remplis » confie Sandra Gardelle du service communication. « Même en pleine période de vacances d'été, la phase de démarrage s'est bien déroulée dans les 5 foyers. Tous ont été étonnés



Pédagogie et exemplarité

Pour sensibiliser les enfants à la réduction des déchets autant qu'aux cycles de la nature, un lombricomposteur a commencé à tourner dans les centres aérés. Il stationnera un mois environ dans chaque centre, à charge pour les enfants de le faire fonctionner. La cuisine du service espaces verts de Châtillon a également été équipée d'un lombricomposteur, afin de sensibiliser le personnel municipal. La Ville est en effet soucieuse d'exemplarité. Elle composte déjà les déchets verts de ses parcs et jardins. Elle y adjoint depuis le printemps dernier, à raison d'une tonne par mois, le marc de café d'un torréfacteur châtillonnais, lequel fournit des sacs de jute aux particuliers pour porter leurs déchets de jardin à la déchetterie mobile. Un cercle vertueux, pour notre planète comme pour la communauté citoyenne.

par la facilité de mise en œuvre de leur matériel. Dans tous les cas, le compost produit trouve à s'écouler sans même que la ville intervienne. Ceux qui en récoltent au-delà de leur propre besoin ont trouvé preneurs parmi les habitants de leur immeuble. Des liens sociaux se sont créés. D'autres apportent leur récolte à leurs collègues de bureau. Au prix où se vend le compost liquide dans les jardineries, c'est un joli cadeau ! Les résultats sont également concluants en termes de réduction des ordures ménagères. » La dernière épreuve à surmonter est le passage de l'hiver. Quand le lombricomposteur sera transféré de la terrasse ou du balcon à la cuisine, tout le monde montrera-t-il autant d'implication ? Si aucun des 5 foyers n'abandonne, l'opération s'étendra. Pour l'heure, elle fait parler d'elle. Enfants comme adultes, l'entourage des expérimentateurs s'y intéresse et s'informe - non, cela ne sent pas mauvais et les vers ne s'échappent pas !

